

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE ST-PIERRE
MRC DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue en la salle du conseil, le 8 juillet 2026 à 19:30 heures. La séance est présidée par le maire suppléant, Monsieur Stéphane Arbour en début de la séance et poursuivie par le maire, Monsieur Roland Charest. Sont également présents, Madame la conseillère, Lyne Rivest et Messieurs les conseillers Benoit Duval, Denis Parent et Jean-André Provost.

Monsieur Benoit Blouin conseiller est absent.

Madame Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Période de question
- 5- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026
- 6- Correspondance
- 7- Approbation des comptes des dépenses et engagements de crédit au 8 juillet 2026.
- 8- Dépôt des états financiers comparatifs au 30 juin 2026
- 9- Dépôt des rapports internes et des comités
 - 9.1 Rapport des finances
 - 9.2 Rapport des permis et suivi des dossiers d'urbanisme
 - 9.3 Rapport du comité des loisirs
 - 9.4 Rapport du comité administratif
 - 9.5 Rapport du Carrefour Canin
- 10- Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2026-103 relatif à la gestion contractuelle et remplaçant le règlement numéro 2022-075 et ses amendements.
- 11- PG Solutions- Offre de service pour la transmission des permis à la FQM
- 12- HBA Architectes- Entériner le paiement de la facture
- 13- Marion Asphalte- paiement de facture
- 14- DWB Consultants- Paiement de facture

- 15- Nanotech Informatique – Soumission pour projet de conseil sans papier
- 16- Équipe Malo- Soumission pour destruction de la prêle dans le parc
- 17- Autorisation d'embauche- Poste directeur (e) général (e) adjoint (e)
- 18- Adjointe administrative- Modification de l'horaire de travail
- 19- Autorisation à la directrice générale de procéder à faire des soumissions pour l'achat de mâts et les drapeaux en façade de la bâtisse
- 20- Autorisation à la directrice générale de procéder à des modifications sur l'aménagement extérieur - enlèvement de la croix et de l'arbre en façade
- 21- Coupe d'arbres sur le site de la fosse septique et disposition du bois-
Autorisation à Stéphane Arbour-
- 22- Varia
- 23- Période de questions
- 24- Levée de l'assemblée

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

En raison d'une situation d'urgence, le maire a dû quitter promptement avant le début de la séance et Monsieur Stéphane Arbour, maire suppléant a présidé la séance.

Monsieur le Maire suppléant Stéphane Arbour, déclare l'assemblée ouverte à 19:40 heures.

2- MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire suppléant Stéphane Arbour souhaite la bienvenue à tous.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PÉRIODE DE QUESTION

Madame Flavie Trudel, élue pour Québec Solidaire, candidate pour les futures élections du 5 octobre prochain, fait la visite de toutes les municipalités environnantes afin de venir se présenter mais également sensibiliser les élus sur place de l'importance de l'accessibilité au logement ou à la première maison. Elle demande si lors du 1^{er} juillet, il y a eu plusieurs déménagements au sein de Village St-Pierre.

La directrice générale a répondu à la demande en expliquant qu'il y a peu de mouvement de population. Que la Municipalité ne dispose pas de plusieurs bâtisses à logement.

5- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2026

Étant donné que tous les membres du conseil municipal ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026, une dispense de lecture est donnée au secrétaire d'assemblée.

EN CONSÉQUENCE,

2026-07-124

Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2026

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6- CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, la correspondance du mois en cours.

Aucune correspondance n'a été retenue

7-DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 JUIN 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des états financiers comparatifs au 30 juin 2026

Le conseil municipal prend acte de ce dépôt dont la copie est déposée aux archives de la Municipalité

8- APPROBATION DES COMPTES DES DÉPENSES ET ENGAGEMENT DE CRÉDIT AU 8 JUILLET 2026

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables du mois au montant de 71 889.25\$ qui se détaillent comme suit;

Fournisseurs	60 294.97 \$
Salaires et avantages sociaux du 4 juin au 8 juillet 2026	<u>11 594.28 \$</u>
	71 889.25\$

EN CONSÉQUENCE

2026-07-125

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

D'accepter les comptes payés et payables au montant de 71 889.25 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

A ce point de l'ordre du jour, le Maire, Monsieur Roland Charest préside à nouveau la séance du conseil et Monsieur Stéphane Arbour, reprend son rôle de conseiller.

9- DÉPÔT DES RAPPORTS INTERNES ET DES COMITÉS

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports suivants :

- 9.1 Rapport des finances
- 9.2 Rapports des permis et suivi de dossier d'urbanisme
- 9.3 Rapport du comité des loisirs
- 9.4 Rapport du comité d'administration
- 9.5 Rapport Carrefour Canin

Le conseil municipal prend acte de ces dépôts dont les copies sont déposées aux archives de la Municipalité.

10- AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-103 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE REMPLAÇANT LE NUMÉRO 2022-075 ET SES AMENDEMENTS.

Un avis de motion du dépôt du projet de règlement numéro 2026-103 relatif à la gestion contractuelle remplaçant le numéro 2022-075 et ses amendements est donné par Monsieur Stéphane Arbour, à l'effet d'adopter à une séance ultérieure le règlement numéro 2026-103 relatif à la gestion contractuelle.

Aux fins de demander une dispense de lecture lors du dépôt du projet de règlement, une copie a été remise aux membres du conseil plus de 2 jours avant la présente séance.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-103 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE REMPLAÇANT LE NUMÉRO 2022-075 ET SES AMENDEMENTS.

Une dispense de lecture est donnée. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et pris connaissance et renonce à sa lecture.

Monsieur Stéphane Arbour dépose le projet de règlement numéro 2026-103 relatif à la gestion contractuelle remplaçant le numéro 2022-075 et ses amendements

2026-07-126

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil accepte le dépôt du projet de règlement numéro 2026-103 relatif à la gestion contractuelle remplaçant le numéro 2022-075 et ses amendements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11- PG SOLUTIONS- OFFRE DE SERVICE POUR LA TRANSMISSION DES PERMIS À LA FQM

CONSIDÉRANT Qu'il est nécessaire de faire parvenir à la FQM les permis fermés afin que l'évaluateur puisse procéder au changement nécessaire à la suite de l'installation de PG Solutions;

CONSIDÉRANT que ces changements ont un effet monétaire immédiat sur la valeur taxable d'une propriété;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission de PG Territoire de 950.00 \$ plus les taxes applicables. Ces frais sont non récurrents;

EN CONSÉQUENCE

2026-07-127

Il est proposé par Monsieur Benoît Duval

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'offre de service avec PG Solutions concernant le volet de transmission des permis finalisés au montant de 950.00\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- HBA ARCHITECTES INC.- ENTÉRINER LE PAIEMENT DE LA FACTURE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a autorisé la dépense de Hétu-Bellehumeur architectes Inc. selon la résolution 2026-04-078 au montant de 26 000 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'une facture numéro 4023-01 a été reçue au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables, le 1^{er} juin 2026;

EN CONSÉQUENCE

2026-07-128

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

Que le conseil municipal entérine le paiement à HBA Architectes au montant de 2 400 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13-MARION ASPHALTE- PAIEMENT DE FACTURE

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2026-06-117 donnait l'octroi du contrat au montant de 11.75 \$/ M.C. pour les travaux d'asphaltage à Marion Asphalté;

CONSIDÉRANT Qu'il y a eu un total de 3 397 mètres carrés de pièces d'asphalte;

CONSIDÉRANT que la pose de pièces d'asphalte a été entièrement effectué;

EN CONSÉQUENCE

2026-07-129

Il est proposé par Madame Lyne Rivest

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture #6490 à Marion Asphalte au montant de 39 916.16 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14-DWB CONSULTANTS- PAIEMENT DE FACTURE

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 2026-04-07 donnait l'octroi du contrat à BWB Consultants au montant de 24 880 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une facture d'honoraire de DWB CONSULTANTS pour des travaux relatifs au réaménagement et autres tâches connexes à la rénovation du bureau municipal;

CONSIDÉRANT que le montant de la facture numéro F-30864 est de 5 496.25 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE

2026-07-130

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise le paiement de la facture #F-30864 \$ à DWB CONSULTANTS au montant de 5 496.25 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15-NANOTECH INFORMATIQUE –SOUSSION POUR PROJET CONSEIL SANS PAPIER

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire un conseil sans papier;

CONSIDÉRANT Qu'une soumission a été reçu par Nanotech Informatique pour l'achat de tablettes électroniques pour les membres du conseil ainsi que pour la configuration de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que la soumission contient aussi l'achat, la migration des courriels ainsi que les licences annuelles de Microsoft.

CONSIDÉRANT que la soumission numéro 11475 est de 6 238.80 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

2026-07-131

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil municipal accepte la soumission de Nanotech informatique au montant de 6 238.80 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16- ÉQUIPE MALO- SOUMISSION POUR DESTRUCTION DE LA PRÊLE DANS LE PARC

CONSIDÉRANT qu'il y a de la prêle dans le parc et pour s'en défaire, il doit y avoir retrait d'une partie du paillis puis l'installation d'un nouveau paillis pour étouffer la croissance et la multiplication;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue est de 2420.00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

2026-07-132

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

D'autoriser la dépense pour la destruction de la prêle dans le parc à Équipe Malo par la directrice générale au montant de 2420.00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17-AUTORISATION D'EMBAUCHE- POSTE DIRECTEUR (E) GÉNÉRAL (E) ADJOINT (E)

CONSIDÉRANT Qu'il y a eu une réunion du comité administratif le 29 juin 2026;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'orientation de la Municipalité pour une vision à long terme;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la recommandation du comité administratif, la directrice générale est autorisée à procéder à l'embauche pour un poste de directeur (e) général (e) adjoint (e);

EN CONSÉQUENCE

2026-07-133

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que sous la recommandation du comité administratif, le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'appel de candidature pour le poste de directeur (e) général (e) adjoint (e).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18- ADJOINTE ADMINISTRATIVE- MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL

CONSIDÉRANT que depuis l'installation de PG Territoire, les données pour le suivi des fosses septiques doivent être implantées au logiciel d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que les documents des citoyens doivent être entièrement numérisés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'horaire de travail pour l'ajout de 7 heures supplémentaires et ce pour une période de 4 semaines;

EN CONSÉQUENCE

2026-07-134

Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Benoit Duval

Et résolu,

Que sous la recommandation du comité administratif, le conseil municipal autorise l'horaire de travail modifié pour une période de 4 semaines à l'adjointe administrative afin de procéder à la numérisation et à faire l'entrée de données dans PG Solutions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19- AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PROCÉDER À FAIRE DES SOUMISSIONS POUR L'ACHAT DE MÂTS ET LES DRAPEAUX EN FAÇADE DE LA BÂTISSE

CONSIDÉRANT que la Municipalité est dans l'obligation, selon les normes gouvernementales, d'avoir les drapeaux du Québec, du Canada et de la Municipalité qui permet au citoyen de repérer et de reconnaître un lieu de prestation de services publics.;

EN CONSÉQUENCE

2026-07-135

Il est proposé par Monsieur Stéphane Arbour

Appuyé par Monsieur Denis Parent

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à faire soumissionner pour l'achat de mâts et des drapeaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20- AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE PROCÉDER À DES MODIFICATIONS SUR L'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR- ENLÈVEMENT DE LA CROIX ET DE L'ARBRE EN FAÇADE

CONSIDÉRANT qu'au Québec, l'installation de signes religieux sur des terrains ou dans des bâtiments municipaux est généralement interdite;

CONSIDÉRANT que les symboles religieux considérés comme éléments du patrimoine historique ou culturel peuvent être conservés;

CONSIDÉRANT que la croix en façade de la bâtisse n'est pas classé patrimoniale;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de son enlèvement, elle sera conservée pour sa restauration pour un aménagement futur

CONSIDÉRANT que l'arbre, en façade est malade et doit être coupé;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait une demande auprès d'Hydro-Québec car celui-ci est à moins de 3 mètres des fils électriques;

CONSIDÉRANT que le retrait de l'arbre permettra la visibilité des drapeaux à venir;

CONSIDÉRANT que la direction prendra un permis nécessaire à cette fin pour conformité;

EN CONSÉQUENCE

2026-07-136

Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Jean-André Provost

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder aux modifications sur l'aménagement extérieur - de l'enlèvement de la croix et l'abattage de l'arbre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21- COUPE D'ARBRES SUR LE SITE DE LA FOSSE SEPTIQUE ET DISPOSITION DU BOIS -AUTORISATION À STÉPHANE ARBOUR-

- CONSIDÉRANT** Qu'il y a présence d'arbres sur les conduits entre la fosse septique commune et le champ d'épuration;
- CONSIDÉRANT** qu'ils doivent être abattu afin d'éviter les bris;
- CONSIDÉRANT** que monsieur Stéphane Arbour s'est proposé pour les couper et d'en disposer;
- CONSIDÉRANT** que la direction prendra un permis nécessaire à cette fin pour conformité;

EN CONSÉQUENCE

2026-07-137

Il est proposé par Monsieur Denis Parent

Appuyé par Monsieur Benoît Duval

Et résolu,

Que le conseil municipal autorise monsieur Stéphane Arbour à couper les arbres et de disposer de ceux-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22- VARIA

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Flavie Trudel mentionne qu'il y a plusieurs municipalités qui ont déjà adhérees à la campagne « EAU SECOUR » afin de protéger la source de l'eau. C'est une préoccupation environnementale et demande si la Municipalité a été approchée par des intervenants.

Monsieur le Maire mentionne qu'il n'a pas eu connaissance de cette demande par le passé mais que des mesures internes sont déjà en processus d'action afin de protéger les sources d'eau potable.

24-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-07-138

Il est proposé par Monsieur Benoît Duval

Appuyé par Madame Lyne Rivest

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

Heure :20 :10 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VILLAGE ST-PIERRE

Roland Charest

Maire

Marie-Claude Parent

Directrice générale greffière-trésorière